



SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE
EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE

Bureau électoral pour les élections du Comité du personnel du SEAE

Bruxelles, le 18 novembre 2014

COMMUNICATION AU PERSONNEL

Avis d'élection

Afin de procéder au renouvellement du Comité du Personnel du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), le Bureau Electoral publie le présent avis d'élection.

1. DATES, HEURES ET MODALITES DU SCRUTIN

La période de vote pour les élections du comité du personnel du Service européen pour l'Action Extérieure est fixée du **6 février 2015** (à **09h00**, heure de Bruxelles) au **15 février 2015** (à **17h00**, heure de Bruxelles).

Les votes s'effectueront exclusivement de manière **électronique**.

2. APPEL AUX CANDIDATURES

Les membres du personnel du SEAE (fonctionnaires et autres agents) sont invités à présenter leurs candidatures par écrit selon les modalités suivantes.

a) Il y a 20 sièges à pourvoir.

b) Les propositions de candidatures sont présentées sous la forme de listes comportant chacune au minimum 1 candidat titulaire et 1 candidat suppléant et au maximum 20 candidats titulaires et 20 candidats suppléants, chaque titulaire étant associé à un suppléant.

c) Chaque candidat de chaque liste doit présenter un acte de candidature comportant les indications suivantes (annexe 3):

- nom et prénom, lieu d'affectation (UE ou hors UE) et "catégorie" (groupe de fonctions AST, groupe de fonctions AD ou autre agent),
- acceptation du mandat en cas d'élection.

d) Un même candidat ne peut figurer que sur une seule proposition de liste.

e) Chaque acte de candidature doit porter la signature du candidat et être accompagné d'une déclaration par laquelle ce dernier accepte d'être candidat titulaire ou suppléant.

f) Une liste de candidats peut être présentée par le candidat figurant en tête de la liste ou par une organisation syndicale ou professionnelle. Le candidat figurant en tête de la liste soumet cette dernière en personne ou l'envoie par courrier électronique au bureau électoral: BUREAU-ELECTORAL@eeas.europa.eu.

g) Le candidat figurant en tête de la liste représente cette liste. L'irrecevabilité d'une proposition de candidature ne porte pas atteinte à la validité des autres propositions de candidatures présentées sur la même liste.

h) Chaque liste est présentée dans l'ordre choisi par le candidat figurant en tête de cette liste ou par l'organisation syndicale ou professionnelle concernée (annexe 2).

i) Le candidat figurant en tête de chaque liste, ou son représentant, la dépose au Bureau électoral selon l'une des modalités suivantes :

(1) La liste est déposée au Secrétariat du Bureau électoral (MDR.C.1 - PARC 07/231) avant le **15 janvier 2015** à **17h00** (heure de Bruxelles).

(2) La liste est envoyée par courrier électronique au Secrétariat du Bureau électoral (BUREAU-ELECTORAL@eeas.europa.eu) avant le **15 janvier 2015** à **17h00** (heure de Bruxelles).

j) L'original de l'acte de candidature doit parvenir au Secrétariat du Bureau électoral (MDR.C.1 - PARC 07/231) au plus tard le **5 février 2015** à **17h00**.

k) Au cas où le nombre total de couples de candidats est inférieur à 20 ainsi que lorsque les propositions soumises n'assurent pas la représentation des toutes les "catégories" (groupe de fonctions AST, groupe de fonctions AD et autres agents) et des lieux d'affectation (UE ou hors UE), le bureau électoral en informe les électeurs et leur accorde un délai supplémentaire d'au moins 6 jours calendrier.

3. COMPOSITION DES LISTES - CAMPAGNE ELECTORALE

La publication par affichage du présent avis d'élection ouvre la possibilité de constituer des listes pour l'élection des membres du Comité du personnel du SEAE.

Les membres du personnel désirant se porter candidats peuvent envoyer des courriels à leurs collègues dans les limites d'une utilisation acceptable du système du courrier électronique du SEAE.

La campagne électorale s'ouvre dès la publication définitive de la liste des candidats prévue pour le **19 janvier 2015** et se clôture le dernier jour de vote à 17h00 (heure de Bruxelles).

4. CALENDRIER :

Le calendrier détaillé des opérations électorales concernant le SEAE se trouve en annexe 4.

(signé)

Le Président
Fedja Zlobec

Annexes : annexe 1 : Règlement électoral pour le comité du personnel du SEAE
annexe 2 : modèle de liste de candidatures
annexe 3 : modèle d'acte de candidature
annexe 4 : calendrier des élections